

## ÉDITO

Chères musiciennes, Chers musiciens, Chers usagers, chers parents,

Notre communauté de communes attache une importance toute particulière à faciliter l'accès à l'art et à la culture à tous ses habitants.

Cette volonté s'affiche en son cœur notamment avec l'école de musique intercommunale de Petite Camarque.

Reconnue à l'échelle départementale, elle propose des ateliers divers et variés, allant des activités de formation aux activités musicales, de la chorale à l'apprentissage d'un instrument (percussions, bois, cuivres, claviers, cordes...) en passant par les musiques actuelles et, des pratiques individuelles ou collectives.

Cette structure s'appuie sur une solide équipe pédagogique composée de professeurs expérimentés qui associent passion, rigueur, mais aussi plaisir et divertissement pour vous enseigner au mieux l'art de la musique.

Nous voulons que cet établissement, rassemble au-delà des générations, il est un outil au service de tous, du débutant au plus confirmé. Repensé et moderne, il est un véritable lieu de rencontre et d'ouverture.

Soyez en certain, l'école de musique veillera à votre épanouissement personnel musical.

Nous vous souhaitons à tous, une bonne année musicale!



#### André Brundu

Président de la Communauté de communes de Petite Camargue Maire d'Aubord



#### Mylène Cayzac

Vice-présidente déléguée à la Culture et aux traditions Maire de Beauvoisin

## **PRÉSENTATION**

Comme établissement d'enseignement artistique l'école de musique intercommunal de Petite Camargue propose un apprentissage des techniques instrumentales et vocales, des pratiques collectives, une connaissance des répertoires (classique, Jazz, musiques actuelles, contemporains) et permet aux différents publics de s'engager dans un parcours personnalisé de formation.

L'offre de cours est dispensée au sein du bâtiment principal de l'école, à Vauvert, mais est également déployée au sein des différentes communes de la collectivité, notamment concernant l'offre de piano et de formation musicale.

Depuis 2007, conformément aux orientations du Schéma départemental des enseignements artistiques mis en place par le Conseil Départemental, l'école de musique contribue à la structuration du réseau de l'enseignement artistique dans le Gard en coopération avec les autres établissements du secteur.

## LES PARCOURS PROPOSÉS

### Éveil musical et découverte

- Jardin musical : éveil collectif pour les enfants de 4 ans
- Éveil musical : éveil collectif pour les enfants de 5 ans
- Parcours découverte : Atelier de découverte instrumentale pour les enfants de 6 ans
- Parcours initiation : pratique collective à partir de 7 ans



## Parcours pédagogiques

• Parcours cycle 1:

Pratique instrumentale individuelle + Pratique collective

à partir de 7 ans - ados et adultes non débutants

• Parcours cycle 2:

Pratique instrumentale individuelle + Formation Musicale + Pratique collective

Ouvert aux élèves ayant passé l'examen de cycle 1 ou aux nouveaux élèves avec un niveau équivalent

Parcours hors-cursus:

Tous niveaux - ados et adultes

Parcours instrumental:

Pratique instrumentale seule + accès aux ateliers d'ensemble et orchestres ou

Uniquement pratique collective (2 pratiques possibles parmi la liste proposée)



## Pratiques collectives:

#### Accessible en parcours cycle 1:

- Atelier Jazz C1
- Atelier Musiques Actuelles
- Big Band Guitare
- Chorale Ados
- Chorale Enfant
- Ensemble de Anches
- Ensemble de cuivres.
- Ensemble de guitare classique
- Ensemble de Jazz benjamin
- Ensemble de percussions
- Ensemble de percussions enfants
- Ensemble de Violoncelles
- Harmonie Junior
- Musique de chambre
- Orchestre Benjamin

# Accessible en parcours cycle 2 et hors-cursus :

- Atelier Guitare Jazz
- Atelier Jazz C2
- Atelier Musiques Actuelles 2
- Chorale Gospel
- Ensemble d'accordéon
- Impro Jazz
- Ensemble vocal Adulte
- Orchestre d'Harmonie
- Orchestre Symphonique
- Quatuor de saxophones

#### Formation Musicale

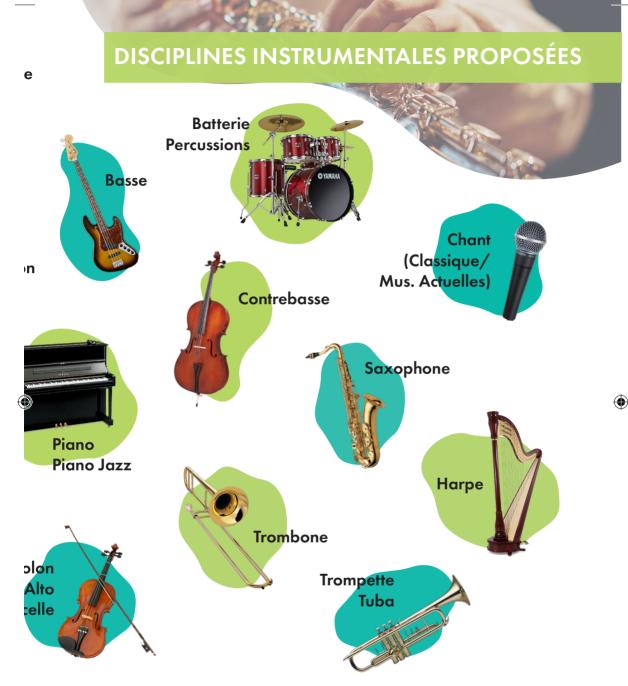
 Formation musicale Collective Cycle 1, MI-Cycle et Cycle 2



En fonction des instruments disponibles dans le pa cordés aux élèves débutants. Les prêts d'instrumen accordés aux élèves mineurs résidant sur la Comm

Chaque instrument de musique est prêté pour la di





s le parc instrumental de l'école de musique, des prêts gratuits d'instruments pourront être actruments ne sont pas automatiques lors des inscriptions ou réinscriptions et seront prioritairement Communauté de communes de Petite Camargue.

ur la durée d'une année scolaire.





# **GRILLE TARIFAIRE**

PARCOURS	TRANCHE	T			
PARCOURS			1°r enfant	, .	
	DE	Adulte		2 <sup>ème</sup> enfant	3 <sup>ème</sup> enfant
	QUOTIENT	CCPC	CCPC	ou 1er enfant avec	et suivants ou 2ème
	FAMILIAL		Etudiant	adulte	enfant avec adulte
EYEIL	HORS CCPC	133€	83€	42€	21€
	Q1	94€	48€	26€	12€
	Q2	117€	60€	33€	15€
	Q3	123€	63€	35€	16€
PARCOURS DECOUVERTE	Q4	129€	66€	36€	17€
Parcours CYCLE 1	HORS CCPC	220€	150€	75€	38€
	Q1	134€	64€	32€	16€
Instrument +Pratique collective (FM ou ATELIER)	Q2	167€	80€	40€	20€
	Q3	175€	84€	42€	21€
	Q4	184€	88€	44€	22€
PARCOURS	HORS CCPC	208€	183€	92€	46€
CYCLE 2	Q1	146€	106€	54€	26€
	Q2	183€	133€	67€	33€
Instrument + FM + Pratique Collective	Q3	192€	140€	70€	35€
	Q4	201€	146€	74€	36€
PARCOURS HORS CURSUS	HORS CCPC	200€ / 250 €	150€ / 210€	75€ / 105 €	38€ / 53€
Instrument seul	Q1	112€ / 138€	64€ / 90€	32€ / 48€	16€ / 22€
(30 mn / 45 mn)	Q2	140€ / 173€	80€ /113€	40€ / 60€	20€ / 27€
+ accès orchestres et pratiques collectives	Q3	147€ / 182€	84€ / 119€	42€ / 63€	21€/ 28€
	Q4	154€ / 190€	88€ / 124€	44€ / 66€	22€ / 30€
PRATIQUE COLLECTIVE SEULE élèves en cursus sont prioritaires	Tarif Unique	60€	40€	40€	40€
2° instrument	Pas de dégressivité (même tarif que le 1° instrument/ admission sur dérogation et en fonction des listes d'attente)				
2° adulte	Pas de dégressivité				
Quotients	Q1 <700 Q2 <700 1050> Q3 <10501400> Q4 > 1400				

Droit d'inscription annuel : 12€ par famille.

Possibilité de prêt gratuit d'instruments pour la durée d'une année scolaire (saxophone, trompette, flûte, clarinette, violon, harpe, accordéon, guitare, trombone, violoncelle, alto, basse, batterie, piano, tuba). Pour toute la durée du prêt, l'usager doit justifier d'une attestation d'assurance responsabilité civile. En cas de détérioration de l'instrument l'usager sera responsable de la remise en état de l'instrument. En cas de perte, de disparition ou de vol de l'instrument l'usager sera tenu de restituer, un instrument de marque, de modèle et de valeur identique à celui qui lui était prêté. CCPC: Aimargues – Aubord – Beauvoisin – Le Cailar – Vauvert | Tarifs CCPC applicables aux élèves habitant Mus dans le cadre d'un partenariat.









## MODALITÉS D'INSCRIPTION

#### Pièces obligatoires à fournir:

- Fiche d'inscription remplie ( disponible sur notre site www.petitecamargue.fr ou à l'accueil de l'école intercommunale de musique de Petite Camargue)
- Formulaire de cession de droit à l'image rempli
- Attestation d'assurance (scolaire et/ou extrascolaire ou responsabilité civile)
- Justificatif de domicile (pour les résidents de la CCPC)
- Dernier avis d'imposition du foyer fiscal ou attestation de quotient familial de la CAF

Fiche de pré-inscription remplie à renvoyer par voie postale ou par mail :



École intercommunale de musique de Petite Camargue 440 rue Louise Désir, 30600 VAUVERT



secretariat.ecoledemusique @cc-petitecamargue.fr

Prise de rendez-vous obligatoire auprès de l'administration de l'EDM pour finaliser l'inscription par téléphone ou par mail ci-dessus :



04 66 88 87 40



Télécharger la fiche d'inscription en scannant ce QR code à l'aide de votre téléphone







- Agenda des inscriptions
- Présentation de l'équipe pédagogique
- Plan d'accès



École intercommunale de Petite Camargue,
Parc Nelson Mandela
440 Rue Louise Désir
Vauvert



T.04 66 88 87 40 ecoledemusique@petitecamargue.fr www.petitecamargue.fr



